



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le Ministre

Paris, le 23 MAI 2011

V/Réf : CI 0622549

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 18 avril, je vous ai transmis, par courrier en date du 13 mai, une synthèse du rapport établi par l'Inspection générale des Finances, le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux et le Conseil Général de l'Ecologie et du Développement Durable relatif au modèle économique de l'Office National des Forêts (ONF).

Je souhaite vous préciser que cette synthèse reflète uniquement le contenu du rapport d'inspection et ne constitue aucunement la position de mon ministère.

En effet, ce rapport propose des pistes sur l'avenir du régime forestier et de l'ONF que le Gouvernement a d'ores et déjà indiqué ne pas vouloir retenir. J'ai déjà dit à plusieurs reprises devant la Représentation Nationale mon engagement à maintenir l'ONF comme opérateur unique de notre politique pour les forêts publiques et à ne pas revenir sur le Régime forestier.

Je partage avec vous un attachement particulier pour cet établissement public et pour le régime forestier car ils sont les garants d'une gestion durable de nos forêts publiques, qu'elles soient domaniales ou communales, et de la mobilisation de bois au bénéfice de l'ensemble de la filière.

Ce rapport pointe cependant une dégradation de la situation financière de l'Établissement, de manière globale ainsi que pour chacune des activités de l'Office. Les discussions en cours dans le cadre de la préparation du prochain contrat d'objectif de l'ONF doivent permettre de trouver des solutions équitables impliquant l'ensemble des acteurs, Etat, ONF et communes forestières, pour remédier à cette situation et pérenniser le modèle économique de l'Office.

.../...

Monsieur Jean-Claude MONIN
Président de la Fédération Nationale
des Communes Forestières
Maire de Saint-Jean d'Arvey
13, rue du Général Bertrand
75007 PARIS

Je demande à mes services d'engager des discussions spécifiques avec vous sur ce sujet dès le début du mois de juin. Je veillerai à ce que l'on tienne compte des enjeux budgétaires pour les communes et à ce que les modifications du financement de la gestion des forêts communales qui pourraient en résulter n'aient pas pour effet indirect de remettre en cause le régime forestier. Je ne suis ainsi, par exemple, pas favorable à l'individualisation du versement compensateur au niveau des communes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno LE MAIRE